



Contact

Par téléphone : 0970 660 660 (appel non surtaxé)

Par internet : www.agirc-arrco.fr/contacts Pour envoyer un formulaire de contact

Par courrier :

Centre de réception AGIRC-ARRCO TSA 46662 92621 GENNEVILLIERS CEDEX M ANGEL BELANDO ORTIZ VILLA ANTHONY 262 CHEMIN DU VALLONNET 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Références à rappeler

Votre identifiant: 1600599134532

Nom, Prénom : BELANDO ORTIZ, ANGEL Le 05 mars 2024

Objet : Relevé de points Agirc-Arrco

Monsieur.

A la suite de votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser votre relevé de points. Ce document enregistre les points de retraite complémentaire Agirc-Arrco que vous avez acquis pendant votre carrière de salarié du secteur privé.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre relevé de points Agirc-Arrco, signaler une période manquante ou une erreur, vous pouvez contacter l'institution de retraite complémentaire dont le nom et les coordonnées figurent ci-dessus.

Votre relevé de points Agirc-Arrco tient compte des dernières mises à jour de votre carrière et de la valeur du point en vigueur. Il a été édité à la date du 05 mars 2024.

Nous vous conseillons de le conserver (impression ou téléchargement) jusqu'au jour où vous disposerez d'un nouveau relevé de points.

Si la date de votre relevé de points est identique à celle mentionnée sur votre précédent relevé, cela indique que les deux documents sont identiques. Votre relevé de points Agirc-Arrco sera actualisé le moment venu.

Si la date du 05 mars 2024 est plus récente que celle mentionnée sur votre précédent relevé de points, cela indique que les deux documents sont différents. La mise à jour de votre carrière ou l'actualisation de la valeur du point ou le changement de votre adresse ou celui de votre institution de retraite complémentaire expliquent l'évolution de votre relevé de points Agirc-Arrco.







Votre identifiant: 1600599134532

Nom, Prénom : BELANDO ORTIZ, ANGEL

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre conseiller retraite

Les organismes de la retraite complémentaire traitent informatiquement les données personnelles de leurs ressortissants, recueillies en vue d'accomplir leur mission de gestion de la retraite complémentaire des salariés du secteur privé (Livre IX du code de la Sécurité sociale). Ces données, communiquées par les personnes elles-mêmes ou des tiers (employeurs, organismes de protection sociale), ne sont transmises qu'aux services habilités de l'Agirc-Arrco ainsi qu'aux institutions de retraite complémentaire compétentes. Elles sont conservées jusqu'à l'extinction des droits à retraite. Ces opérations sont menées dans le strict respect du droit de la protection des données qui vous garantit des droits informatique et libertés (accès, rectification...). Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données (DPO) de votre institution de retraite complémentaire ou au DPO de l'Agirc-Arrco, par courriel à : protection_des_donnees@agirc-arrco.fr ou par écrit à l'adresse suivante : AGIRC-ARRCO, DRJ, 16-18 rue Jules César, 75012 Paris. Si vous considérez que le traitement des données vous concernant porte atteinte à vos droits, vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.







Votre identifiant: 1600599134532

Nom, Prénom : BELANDO ORTIZ, ANGEL

Votre relevé de points Agirc-Arrco

Informations au 05 mars 2024

Quel est mon nombre de points ?

Ce document vous présente vos points Agirc-Arrco enregistrés pour chacune de vos activités salariées dans le secteur privé.

Vos points sont calculés à partir de votre salaire brut. Les périodes indemnisées d'incapacité de travail (maternité, maladie, accident de travail, invalidité), de chômage et d'activité partielle permettent également d'obtenir des points sous certaines conditions.

Chaque année, les administrateurs Agirc-Arrco fixent la valeur de service du point de retraite.

Depuis le début de votre carrière, vous avez acquis 6 296,53 points. Au 05 mars 2024, ces points acquis multipliés par la valeur de service du point de retraite vous permettraient de percevoir une pension de retraite estimée au montant de :

6 296,53 points X 1,4159 € * = 8 915,25 € ** montant brut annuel de la retraite Agirc-Arrco

Soit 742,94 € montant brut mensuel de la retraite Agirc-Arrco

- * Valeur du point au 01 novembre 2023.
- ** Estimation du montant de votre pension de retraite Agirc-Arrco ne tenant pas compte des éventuelles minorations / majorations pouvant s'appliquer lors de votre départ en retraite.

Qui contacter si j'ai une question ou besoin de conseils ?

L'institution de retraite complémentaire dont le nom et les coordonnées figurent en haut et à gauche de ce document répondra à vos questions concernant ce relevé de points.

Si vous avez atteint l'âge de 45 ans, vous pourrez bénéficier d'un entretien information retraite avec un conseiller. Cet entretien gratuit vous permettra de faire le point sur votre future retraite.







Votre identifiant: 1600599134532

Nom, Prénom : BELANDO ORTIZ, ANGEL

Votre relevé de points Agirc-Arrco

Informations au 05 mars 2024

Des informations peuvent manquer sur l'année précédente et celle en cours.

Elles apparaîtront sur votre relevé de points après leur enregistrement par le régime de retraite Agirc-Arrco.

Employeur / activité	Date de début	Date de fin	Salaire	Points
ORGANISMES SOCIAUX	01/01/1982	29/07/1985		367,66
ETS DUCROS ET FILS	06/07/1985	31/12/1985	34 131,00 Fr	34,10
ETS DUCROS ET FILS	01/01/1986	31/12/1986	102 600,00 Fr	98,42
ETS DUCROS ET FILS	01/01/1987	31/12/1987	119 340,00 Fr	109,65
ETS DUCROS ET FILS	01/01/1988	29/04/1988	53 654,00 Fr	47,27
BCBG MAX AZRIA GROUP	02/05/1988	08/07/1988	31 101,00 Fr	27,51
DOWELL SCHLUMBERGER	18/07/1988	31/12/1988	55 268,00 Fr	98,38
EFDS - ETUDES ET FABRICATION	18/07/1988	31/12/1988	77 444,00 Fr	55,65
DOWELL SCHLUMBERGER	01/01/1989	25/08/1989	81 363,00 Fr	139,51
EFDS - ETUDES ET FABRICATION	01/01/1989	25/08/1989	128 222,00 Fr	112,34
DUCROS FRERES EPICES	01/09/1989	31/12/1989	60 000,00 Fr	111,49
DUCROS FRERES EPICES	01/01/1990	31/12/1990	180 000,00 Fr	313,83







Votre identifiant: 1600599134532

Nom, Prénom : BELANDO ORTIZ, ANGEL

Votre relevé de points Agirc-Arrco

Informations au 05 mars 2024

Employeur / activité	Date de début	Date de fin	Salaire	Points
DUCROS	01/01/1991	31/12/1991	205 921,00 Fr	360,48
DUCROS	01/01/1992	30/06/1992	126 875,00 Fr	232,39
CHOMAGE	26/12/2014	31/12/2014		17,39
CHOMAGE	01/01/2015	29/09/2015		594,28
SAB	01/02/2016	31/12/2016	76 037,00 €	566,92
SAB AZUR	01/01/2017	31/12/2017	96 735,85 €	734,18
SAB AZUR	01/01/2018	30/04/2018	40 266,31 €	314,81
CHOMAGE	02/07/2018	31/12/2018		561,12
CHOMAGE	01/01/2019	31/08/2019		664,36
EURO FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS - MONACO	01/01/2022	31/12/2022	99 541,78 €	734,79

TOTAL DES POINTS 6 296,53







Mots clés

La retraite des salariés

Tous les salariés du secteur privé cotisent obligatoirement avec leur employeur :

- pour leur retraite de base : à l'Assurance Retraite ou à la Mutualité Sociale Agricole ;
- pour leur retraite complémentaire : à l'Agirc-Arrco.

Tout au long de leur carrière, les salariés cumulent :

- pour leur retraite de base : des trimestres ;
- pour leur retraite complémentaire : des points retraite.

Régime Agirc-Arrco

La fusion des régimes Agirc et Arrco a donné naissance au régime Agirc-Arrco. Celui-ci a repris intégralement les droits acquis par les salariés auprès des régimes Agirc et Arrco.

Le régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco est piloté par les organisations patronales et syndicales. L'Agirc-Arrco fédère l'activité des institutions de retraite complémentaire qu'elle regroupe.

Les institutions de retraite assurent la gestion au quotidien de la retraite et de l'action sociale auprès des salariés, des retraités et des entreprises.

Retraite à taux plein

La retraite Agirc-Arrco est versée à taux plein (sans décote) lorsque la retraite de base est obtenue à taux plein.

Depuis 2019, un dispositif de majoration temporaire ou de minoration temporaire peut s'appliquer sur les retraites Agirc-Arrco versées à taux plein.

Pour obtenir la retraite de base à taux plein, des conditions d'âge et de durée d'activité (nombre de trimestres d'assurance) doivent être remplies.

À partir de 67 ans, ou plus tôt si vous êtes dans une situation particulière, le taux plein est appliqué automatiquement.

Point retraite

En contrepartie des cotisations (part employeur + part salariale) prélevées sur la rémunération, les salariés acquièrent des points retraite Agirc-Arrco. Les périodes indemnisées d'incapacité de travail (maternité, maladie, accident de travail, invalidité), de chômage et d'activité partielle permettent également d'obtenir des points sous certaines conditions.

Les points obtenus tout au long de votre carrière sont enregistrés sur votre relevé de points.

Valeur de service du point

Le conseil d'administration de la Fédération Agirc-Arrco fixe au 1er novembre de chaque année la valeur du point de retraite.

Au moment du départ en retraite, le total des points de retraite est multiplié par la valeur du point en vigueur. Le résultat correspond au montant annuel brut de la retraite complémentaire.

En fonction de la situation des futurs retraités, des minorations ou majorations peuvent s'appliquer sur ce montant.

